Province de Liège
Arrondissement de Waremme
Commune de FAIMES
Code INS : 64076

BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2022

RAPPORT DE SYNTHESE

BUDGET EXERCICE 2022 - SERVICE ORDINAIRE

Le budget ordinaire 2022 se présente comme suit :

BUDGET ORDINAIRE		DEPENSES	RECETTES
Exercice propre	Boni : 79.062,36	4.971.816,88	5.050.879,64
Exercices antérieurs	Excédent : 794.410,72	0	794.410,72
Total exercices propres et antérieurs		4.994.856,88	5.845.289,96
Prélèvement		483.810,82	
RESULTAT GENERAL	BONI : 389.662,26	5.455.627,70	5.893.471,36

L'exercice propre se clôture avec un boni de 79.062,36 €.

On note, à la lecture du tableau de synthèse, que le résultat du budget 2020 s'élevait à 1.518.949,40 € et que l'estimation du résultat du budget 2021 indique qu'il se clôturerait à 794.410,72 €.

A l'issue de l'exercice 2022, le boni global est estimé à 389.662,26 €.

Notons cependant que ce résultat est toujours sous-estimé car en effet, les crédits de dépense sont limitatifs, dès lors, le résultat réel est donc toujours supérieur à l'estimation.

Ce boni des exercices antérieurs nous permet d'autofinancer l'extraordinaire via un prélèvement de 483.810,82 €.

ANALYSE DU BUDGET

a) Les Recettes

Les recettes de la commune sont rangées en trois catégories :

Recettes de prestations
Il s'agit des recettes résultant des services rendus par la commune ou de la fourniture de biens ; p.ex. location de bâtiments, organisation de la plaine de jeux, vente de matériaux de voirie...
Recettes de transfert
Cette catégorie comprend les recettes provenant des transferts de revenus ou de certains transferts de capitaux des autres pouvoirs publics, des ménages et des entreprises ; on y trouve, entre autres, les impôts communaux, taxes additionnelles, transfert de revenus du pouvoir central (fonds des communes), contributions aux charges de l'enseignement.
Recettes de la dette
Cette rubrique englobe les recettes provenant des créances ou du patrimoine de la commune c'est-à-dire les intérêts de créances des pouvoirs publics, dividendes ou bénéfices d'exploitation des entreprises publiques...

Le tableau ci-après fait apparaître la répartition des différents crédits de recettes en fonction des catégories définies ci-avant :

Evolution des Recettes :

	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Prestations	154.129	139.224	142.629	224.475	202.118
Transfert	4.235.438	4.634.984	4.635.633	4.661.630	4.808.156
Dette	53.961	307	26.120	40.605	40.605
total	4.443.528	4.774.514	4.804.382	4.926.710	5.050.879

Les recettes de prestations diminuent légèrement par rapport au budget initial de l'exercice précédent : 202.118,19 € contre 224.475 € du fait que la participation des parents dans les frais de repas scolaire ont été adaptés, mais aussi, sur le plan ces recettes administratives, du fait que suite au COVID, le nombre de demandes de passeport à nettement diminué.

Les recettes de dette proviennent des dividendes versés par RESA, soit 40,405,20 €

Mais les recettes principales dont dispose la Commune proviennent **des Transferts** :

L'estimation des transferts pour 2022 prévoit une augmentation de presque 200.000 € par rapport à 2021

Depuis quelques années, le Fonds des Communes est indexé, ce qui permet sa progression. Il passe de 1.037.566,91 € en 2021 à 1.097.887,28 € en 2022.
Pour la première fois cette année, on note le versement d'une compensation pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois : 20.836,70 €

Les transferts comprennent surtout, les taxes et redevances :
- additionnels à l'impôt sur les personnes physiques : 1.822.847,98 € (+ 75.611,32)
- additionnels au Précompte immobilier : 745.416,41 € (+ 25.897,02)
- additionnels à la taxe automobile : 70.910,80 € (+ 6.934,92)
- taxes communales : 338.793,27 € dont 234.543,27 de taxes immondices

Mais les transferts comprennent aussi les subsides :
- les subsides APE : 253.324,82 € et Maribel social : 100.405,46 €
- les subventions de fonctionnement pour l'enseignement : 194.230,95 €
- la dotation du Fonds des Communes : 1.097.887,28 € (qui progresse de 38.000 € par rapport à 2021)
- la compensation pour la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier : 50.754,44 €

Il s'agit évidemment de **prévisions** de recettes. Les montants inscrits au budget sont ceux qui nous sont communiquées par la Région wallonne pour le Fonds des Communes et désormais également par la Région en ce qui concerne les additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques (voir documents repris dans les annexes au budget).

b) Les dépenses

Les dépenses ordinaires sont réparties dans les rubriques suivantes :

Dépenses de personnel

Ce sont les dépenses couvrant les salaires et traitement proprement dits, les contributions patronales à la sécurité sociale, aux caisses de pension, les pensions payées directement par la commune, les assurances contre les accidents de travail...

Dépenses de fonctionnement

Recouvrent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, à savoir, les achats de biens non durables et de services, les dépenses de fonctionnement administratif, technique, pour les bâtiments, les dépenses de gestion financière…

Dépenses de transfert

Comprennent les transferts de revenus effectués par la commune au profit d'autres organismes du secteur public et vers d'autres secteurs : subsides de fonctionnements à divers organismes : fabriques d'Eglise, CPAS, recette régionale, service d'incendie, ...

Dépenses de la dette

Ce sont les dépenses couvrant le remboursement de la dette communale

Evolution des dépenses ordinaires:

	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Personnel	1.801.057	1.833.927	1.849.299	2.036.276	2.184.656
Fonctionnement	729.217	782.298	715.787	1.101.796	1.063.496
Transfert	1.101.652	1.206.278	1.194.133	1.247.694	1.237.127
Dette	483.110	529.418	549.330	536.512	486.539
total	4.115.035	4.351.921	4.308.549	4.922.278	4.971.817

La différence fondamentale dans le budget 2022 par rapport au budget 2021 provient des **frais de personnel** :

Ces frais comprennent 3 % d'indexation ainsi que l'engagement de personnel supplémentaire :

- un agent administratif pour le service Secrétariat-comptabilité et six mois d'engagement d'un second agent administratif pour le service travaux-urbanisme
- deux ouvriers supplémentaires pour le service voirie et deux ouvriers saisonniers à raison de 6 mois de prestations

Suite à la réforme APE qui entre en vigueur au 1er janvier 2022, les subsides ne sont désormais plus inscrits dans chaque fonction, mais sont repris en "Recettes générales de transfert". La réforme n'a pas modifié le nombre de points attribués mais a stabilisé le nombre de points disponibles.

La recette globale de subvention APE pour 2022 s'élève à 253.324,82 €. Ce montant correspond à 58 points (38 (base Communale) + 14 (cédés par le CPAS)+ 4 (Puéri) + 1(ouvrier PTP)), où un point vaut 3.204,96 €.

Ce montant comprend autant le volet 1 : subvention en points, que le volet 2 : réduction de cotisation ONSS.

Les frais **de fonctionnement** varient peu par rapport à 2021 : ils passent de 1.050.886,85 € à 1.063.495,90 €. L'augmentation du coût des carburants est contrebalancée par l'installation de l'éclairage public LED. Les frais estimés en éclairage public passent de 60.000 € à 45.000 €.

Les frais **de transfert** comprennent principalement les transferts au CPAS qui demeurent identiques : 498.059,00 € inchangés ; la contribution communale à la zone de police qui passe de 292.771,74 € en 2021 à 305.192,61 € au budget initial de 2022, mais on nous annonce déjà que ce montant sera insuffisant. Néanmoins, on note une légère diminution du transfert à la zone de secours, suite à l'intervention de la Province : 91.440,62 € en 2022 contre 96.776,22 € en 2021,

En ce qui concerne la dette, le montant total des emprunts contractés par la Commune s'élève à 7 441 974,03 € dont 6 094 212,51 € à charge de la Commune. Le solde à rembourser par la Commune au 1er janvier 2022 s'élève à 3 556 198,57 €. De nouveaux emprunts sont prévus au budget 2022, pour un total de 922 190,30 €.

Les frais **de dette** présentent quant à eux une belle diminution du fait que 8 emprunts relativement importants (honoraires école, 1ère phase Oratoire, ...) sont arrivés à échéance, soit une diminution de charges de 41.800 €. Ils passent de 534.082,19 à 486.538,5 €.

Notre dette est très saine. Le taux d'intérêt moyen est de 2,23 % avec un grand nombre d'emprunts dont le taux d'intérêt se situe sous la barre de 1 %, et plusieurs emprunts aux taux de 0 %...
La charge annuelle des emprunts s'élève à 414 270,40 €, et sera portée à 499 940,73 € si tous les emprunts prévus en 2022 se réalisent.

BUDGET EXERCICE 2022 - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire concerne les dépenses d'investissement de la Commune pour des biens ou services durables ou non liés aux travaux quotidiens.

BUDGET ORDINAIRE		DEPENSES	RECETTES
Exercice propre		2.221.778,88	1.500.765,76
	Déficit : 721.013,12		
Exercices antérieurs		0	0
	Déficit :		
Total exercices propres et antérieurs		2.221.778,88	1.500.765,76
Prélèvement			721.013,12
RESULTAT GENERAL		2.221.778,88	2.221.778,88
	BONI : 0		

Le détail des investissements prévus au budget 2022 sont repris dans le tableau reproduit à la page ci-après.

Le montant total des investissements prévus s'élève à 2.221.778,88 €.
Ils seront financés par emprunts à concurrence de 922.190,30 €.
Les subsides espérés s'élèvent à 578.575,47 € à quoi il faut ajouter le PIC : 237.202,30 €, soit un total de 815.777,77 €. Dès lors, le montant autofinancé par prélèvement de l'ordinaire se monte à 483.810,82 €.
Le déficit de l'exercice propre est couvert par le prélèvement de l'ordinaire et par les subsides PIC.

Les investissements prévus à l'exercice 2022 concernent principalement les projets suivants :

- Transformation de l'administration : la 2ère phase des travaux (CPAS et Police). Le montant des travaux a été réestimé. Les honoraires prévus comportent la coordination du chantier et les techniques spéciales. Les travaux sont financés en partie par le CPAS. Le marché devrait être lancé début 2022.
- Quelques aménagements seront prévus dans l'administration : création d'un accès à la salle des mariages via l'administration ; acquisition de mobilier et d'un nouveau central téléphonique.
- Pour la voirie : construction d'un nouveau hangar et acquisition d'un véhicule de chantier et de divers petits matériaux dont un souffleur
- La Région wallonne Province subventionne l'acquisition de bornes de rechargement électrique pour les véhicules. Deux nouvelles bornes pourront être installée, une sur le parking du Cortil, l'emplacement de la seconde borne est à déterminer, sans doute, à proximité de l'aire de jeux de Viemme.

- Comme chaque année, une somme est réservée pour des travaux d'entretiens routiers. Un marché a été attribué en vue de la rédaction des fiches techniques, pour un montant de 8.651,50 €
- Les travaux d'entretiens routiers 2021 ont été mis en adjudication. L'ouverture des offres a été effectuée, l'offre la moins disante s'élève à 194.557,94 € tvac
- Une somme est prévue pour intervenir rue de Huy en vue de trouver une solution aux nuisances causées par les vibrations d'une taque
- Le logement de transit situé au-dessus du « Sans un Pli » doit être mis en conformité aux normes de logement (électricité, …)
- L'évaluation du coût de la construction d'un puits pour les installations sportives a dû être revu. Le permis ne nous a pas encore été accordé
- Des honoraires sont inscrits en vue de la désignation d'un auteur de projet en vue d'envisager la construction d'un hall omnisports en commun avec la Commune de Villers-le-Bouillet
- Un abri pour vélos sera installé sur le parking du Cortil. Un abri sécurisé pour vélos sera installé rue de Huy. Cet abri, financé par le TEC à concurrence de 80 % doit pouvoir trouver place à proximité de l'arrêt qui dessert la ligne Express.

Programme détaillé des investissements 2022

Libellé	Total Investissement	Emprunt Commune	Subsides	PIC 2019-2022 06089/995-51	Prélèvement pour FRE 060/955-01
Acquisition terrain - 20220001	100.000,00	100.000,00			
Transfo adm communale - phase 2 – 20200004	1.056.362,56	335.160,26	484.000,00	237.202,30	
Transfo admin phase 2-honoraires + techn spéc - 20200004	100.730,04	100.730,04			
Acquisition de mobilier - 20220002	10.000,00				10.000,00
Remplacet central téléphonique - 20220003	20.000,00				20.000,00
Rénovation petit patrimoine - 20220004	30.000,00		22.500,00		7.500,00
Hangar voirie - 20220005	200.000,00	200.000,00		0,00	
Hangar voirie - honoraires-coordination – 20220005	36.300,00	36.300,00			
Acquisition conteneur d'occasion (vieux fers) – 20220006	4.000,00				4.000,00
Acquisition matériel d'équipement - 20220007	150.000,00	150.000,00			
Acquisition petit matériel de voirie - 20220008	10.000,00				10.000,00
Borne rechargement véhicule électrique Région Wallonne - 20220009	30.000,00		30.000,00		
Bornes rechargement vélos électriques – 20220010	1.200,00		900,00		300,00
Entretiens routiers 2022 - 20220011	225.000,00				225.000,00
Réparation taque rue de Huy - 20220012	20.000,00				20.000,00
Honoraires Expertise taque rue de Huy – 20220012	5.000,00				5.000,00
Achat abris vélos TEC - 20220013	6.000,00		4.800,00		1.200,00
Aménagements sécurité routière - 20220014	20.000,00				20.000,00
Acquisition matériel nettoyage et entretien écoles 20220015	10.000,00				10.000,00
Installation container scouts - 20220016	10.000,00				10.000,00
Mise en conformité bâtiment rue Warnotte – 20220017	35.000,00				35.000,00
Aménagement Terrain Site du Cortil – 20220018	15.000,00				15.000,00
Construction d'un puits installations sportives – 20190014	69.750,93		34.875,47		34.875,47
Construction d'un hall omnisport - honoraires – 20220019	20.000,00				20.000,00
Abris vélos - 20220020	3.500,00				3.500,00
Acquisition d'arbres, arbustes et haies – 20220021	6.500,00		1.500,00		5.000,00
Auteur de projet égouttage - 20220022	20.000,00				20.000,00
Participation AIDE - rue Mignolet - 20170013	6.543,60				6.543,60
Participation AIDE - rue de l'Eglise – 20100012	891,75				891,75
TOTAL exercice propre	**2.221.778,88**	**922.190,30**	**578.575,47**	**237.202,30**	**483.810,82**
TOTAL Exercices antérieurs	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL	**2.221.778,88**	**922.190,30**	**578.575,47**	**237.202,30**	**483.810,82**